

PROCES VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente et un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur PINTURIER Jean-Benoît.

Étaient présents :

M PINTURIER Jean-Benoît, Mme LECUREUR Laurence, M LEMAIRE Thierry, Mme MICHIELS Marielle, M KOÏTA Tidiane, Mme DESNOUS Liza, M LANDRIER Ludovic (*arrivé à 21h05*), Mme CHAIGNEAU Juliette, M AZZOUG Pascal, M BIET Jean-Louis, Mme RIONDEL Béatrix, Mme PEREZ Salvatrice, M OLIVIER Robert, Mme AZZOUG Patricia, M GADEA Jean-Yves, Mme DOMINGO Dominique, M BARRET Philippe, Mme OMIEL Anna, M CHARINI Lamoricière, M DEMOLON Franck, M HENRY Olivier, M BAUDRIER Jérôme, Mme MILLOUR Christelle, Mme MOINE Nathalie, Mme PORTAL Ginette, M CLAUDIN Michel.

Absents excusés :

Mme PIJAK Christelle ayant donné pouvoir à M PINTURIER Jean-Benoît,
Mme SARAZIN Annie ayant donné pouvoir à Mme CHAIGNEAU Juliette
Mme DELCROIX Aurélie ayant donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie.

Monsieur PINTURIER Jean-Benoît constate le quorum et propose au vote un(e) secrétaire de séance :
Mme LECUREUR Laurence.

L'ensemble des conseillers municipaux renonce au vote à bulletin secret.
Est élu(e) à l'unanimité secrétaire de séance Mme LECUREUR Laurence.

Point n°1 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2017

En application des articles 1636 B *sexies* et 1639 A du Code Général des Impôts, il appartient au conseil municipal d'adopter les taux des impôts directs locaux. Conformément au rapport d'orientation budgétaire du dernier conseil municipal, il est proposé pour l'année 2017 de maintenir les mêmes taux que l'an passé à savoir :

TAXES CONCERNEES	BASES D'IMPOSITION 2016	TAUX VOTES 2016	BASES D'IMPOSITION 2017	TAUX 2017	PRODUIT ATTENDU PREVISIONNEL 2017
Taxe d'Habitation (TH)	6 142 000	26.44	6 075 000	26.44	1 606 230
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	3 828 000	22.43	3 975 000	22.43	891 593
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFNB)	83 200	61.20	82 700	61.20	50 612
TOTAL					2 548 435

La délibération est adoptée à l'unanimité par 28 voix POUR.

Point n°2 : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

Conformément aux dispositions de l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif reporter de manière anticipée au budget les résultats de l'année précédente.

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS, délibération adoptée le : 31/03/2017	
Résultat estimé de fonctionnement	
Résultat estimé de l'exercice	-172 739.20
Résultats antérieurs reportés	293 364.32
Résultat à affecter	120 625.12
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement D001	50 121.99
Solde des restes à réaliser d'investissement	72 894.15
Besoin de financement	0.00
AFFECTATION	120 625.12
Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00
Report en fonctionnement D 002	120 625.12

La délibération est adoptée à l'unanimité par 28 voix POUR.

Point n°3 : ADOPTION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2017

Le vote du budget est un moment important de la vie d'une collectivité territoriale. Ce dernier doit être voté au plus tard le 15 avril pour le compte de l'année 2017.

Il retrace en prévisions l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement mais aussi l'ensemble des recettes et des dépenses d'investissement pour l'année 2017.

Le budget est un acte de prévision et d'autorisation. Il permet à Monsieur le Maire, une fois voté, d'émettre les mandats correspondants à ce dernier et de recevoir l'ensemble des titres de recettes et ce, tout au long de l'année. Il est le plus souvent modifié en cours d'année par le biais de décision modificative pour l'ajuster et le mettre en lien avec la réalité des chiffres.

Fonctionnement Dépenses				
	Détails	Pour	Contre	Abstention
Chapitre 011 (charges à caractère général)	1 940 946.50	24	4	
Chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés)	3 301 660.00	24	4	
Chapitre 014 (atténuations de produits)	152 634.00	24	4	
Chapitre 023 (virement de la section d'investissement)	292 408.91	24	4	
Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)	0.00	24	4	
Chapitre 65 (autres charges de gestion courante)	372 300.00	24	4	
Chapitre 66 (charges financières)	228 434.62	24	4	
Chapitre 67 (charges exceptionnelles)	1 000.00	24	4	
Chapitre 68 (dotations aux amortissements et aux provisions)	618 909.59	24	4	
Fonctionnement Recettes				
	Détails	Pour	Contre	Abstention

Chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté)	120 625.12	24	4	
Chapitre 013 (atténuations de charges)	98 380.00	24	4	
Chapitre 042 (opérations d'ordre)	30 000.00	24	4	
Chapitre 70 (produits des services)	653 893.58	24	4	
Chapitre 73 (impôts et taxes)	4 458 670.00	24	4	
Chapitre 74 (dotations, subventions et participations)	1 447 501.62	24	4	
Chapitre 75 (autres produits de gestion courante)	70 138.30	24	4	
Chapitre 76 (produits financiers)	0.00	24	4	
Chapitre 77 (produits exceptionnels)	29 085.00	24	4	

Investissement Dépenses				
	Détails	Pour	Contre	Abstention
Chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections)	30 000.00	24	4	
Chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées / dépôts et cautionnements reçus)	387 508.29	24	4	
Chapitre 20 (immobilisations incorporelles)	0.00	24	4	
Chapitre 21 (immobilisations corporelles)	501 636.83	24	4	
Chapitre 23 (immobilisations en cours)	985 978.06	24	4	
Chapitre 001 (solde exécution section investissement reporté)	0.00	24	4	
Restes à réaliser 2016	432 990.00	24	4	

Investissement Recettes				
	Détails	Pour	Contre	Abstention
Chapitre 001 (solde exécution positif reporté)	50 121.99	24	4	
Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement)	292 408.91	24	4	
Chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections)	618 909.59	24	4	
Chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves)	498 581.32	24	4	
Chapitre 13 (subventions d'investissement reçues)	252 349.02	24	4	
Chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées / dépôts et cautionnements reçus)	19 858.20	24	4	
Chapitre 024 (produits de cessions)	100 000.00	24	4	
Chapitre 1068	0.00	24	4	
Reste à réaliser 2016	505 884.15	24	4	

Point n°4 : ADOPTION ET VOTE DU BUDGET ANNEXE 2017 CENTRE MEDICAL DES SOURCES

Fonctionnement				
Dépenses				
	Détails	Pour	Contre	Abstention
Chapitre 011 (charges à caractère général)	32 000.00	28		
Chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés)	17 000.00	28		
Chapitre 014 (atténuations de produits)	0.00	28		
Chapitre 023 (virement de la section d'investissement)	0.00	28		
Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)	0.00	28		
Chapitre 65 (autres charges de gestion courante)	0.00	28		
Chapitre 66 (charges financières)	5 000.00	28		
Chapitre 67 (charges exceptionnelles)	0.00	28		
Chapitre 68 (dotations aux amortissements et aux provisions)	0.00	28		

Fonctionnement				
Recettes				
	Détails	Pour	Contre	Abstention
Chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté)	0.00	28		
Chapitre 013 (atténuations de charges)	0.00	28		
Chapitre 042 (opérations d'ordre)	0.00	28		
Chapitre 70 (produits des services)	0.00	28		
Chapitre 73 (impôts et taxes)	0.00	28		
Chapitre 74 (dotations, subventions et participations)	17 000.00	28		
Chapitre 75 (autres produits de gestion courante)	37 000.00	28		
Chapitre 76 (produits financiers)	0.00	28		
Chapitre 77 (produits exceptionnels)	0.00	28		

Investissement				
Dépenses				
	Détails	Pour	Contre	Abstention
Chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections)	0.00	28		
Chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées / dépôts et cautionnements reçus)	19 858.20	28		
Chapitre 20 (immobilisations incorporelles)	0.00	28		
Chapitre 21 (immobilisations corporelles)	0.00	28		
Chapitre 23 (immobilisations en cours)	0.00	28		

Investissement Recettes				
	Détails	Pour	Contre	Abstention

Chapitre 001 (solde exécution positif reporté)	0.00	28		
Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement)	0.00	28		
Chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections)	0.00	28		
Chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves)	0.00	28		
Chapitre 13 (subventions d'investissement reçues)	0.00	28		
Chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées / dépôts et cautionnements reçus)	19 858.20	28		
Chapitre 024 (produits de cessions)	0.00	28		

Point n°5 : CONCOURS AUX ASSOCIATIONS-ANNEE 2017

Monsieur le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'image de la ville. Chaque année, des subventions sont versées à ces différentes associations. Ces dernières constituent une place importante dans le budget communal.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de voter les montants de subventions indiqués ci-dessous :

	Type	Total Adh 2017	Subv 2017	Subv Excp 2017	Total 2017
Amis de Gylophère	Culture	317	1 760,40 €		
Aqua St-Pat	Loisirs	30	283,40 €		
Atelier de St-Pathus	Culture	25	898,00 €	-	
Athlétisme	Sport	150	1 695,44 €	1 200,00	
Bridge	Loisirs	11			
AC Brumiers	Culture	22	869,30 €	-	
Compagnie d'Arc	Sport	23	927,40 €	-	
Cyclotourisme	Sport	20	891,00 €		
Yakadanse	Sport	72	1 602,76 €	-	
Baladi (danse orientale)	Sport	15	870,35 €	900,00	
Football	Sport	371	3 581,17 €		
Gym plus	Sport	197	2 901,05 €		
Gym tonique	Sport	75	1 292,80 €		
Handball	Sport	198	1 337,60 €		
Judo	Sport	41			
Karaté	Sport	43	1 376,24 €		
La voix des Champs	Culture	23	904,65 €		
Pétanque	Sport	39	938,60 €		
Rétromobile club	Culture	19			
Tennis	Sport	143	2 066,37 €		
Tennis de table	Sport	65	1 161,20 €		
Twirling bâton	Sport	34	1 090,36 €		
Debout avec Mylène	Social	34	460,42 €		
Poker	Loisirs	35	315,95 €		
Volants	Sport	72			

UNC	Social	29	474,28 €		
Les amis du foin aux Brumiers	Culture			8 000.00	
SOUS TOTAL		2103	27 698,74 €	10 100.00	-

Collège / VIVALDI / PERRAULT	Autres		300,00 €		
Projet Etudiant	Autres				
COS	Autres		6 000,00 €		
Musique (80 € /adhérents)	Culture		5 440,00 €		
Festival Anciens			300,00 €		
Saint-Pat'en Fête	Autres		7 000,00 €		
Total		2028	46 738,74 €	10 100.00	56 838,74

La délibération est adoptée par 19 voix POUR (arrivée de M LANDRIER à 21h05) et 10 PERSONNES NE PARTICIPENT PAS AU VOTE (Mmes LECUREUR, OMIEL, MILLOUR, PEREZ, CHAIGNEAU, SARAZIN et MM DEMOLON, BAUDRIER, OLIVIER, CLAUDIN).

Point n°6 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FESTIVAL DES ANCIENS

Les clubs du troisième âge du canton sont invités chaque année, à participer au festival des anciens qui rassemble plus de 500 personnes. Pour ce faire, le comité d'organisation sollicite la commune de Saint-Pathus afin d'obtenir une aide financière.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle pour le compte du Festival des Anciens qui aura lieu cette année le 1^{er} octobre 2017 à Monthyon. Il est donc proposé de verser la somme de 300€.

Cette dépense sera imputée au chapitre n°65, article n° 6574.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 29 voix POUR.

Point n°7 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES AMIS DU FOIN AUX BRUMIERS

Il est proposé aux membres du conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 8 000 € à l'association « les amis du foin aux Brumiers » pour l'organisation du festival des Brumiers les 24 et 25 juin prochains.

Cette dépense sera imputée au chapitre n°65, article n° 6574.

La délibération est adoptée par 24 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Mmes MOINE, DELCROIX, PORTAL et M CLAUDIN), et 1 PERSONNE NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Mme LECUREUR).

Point n°8 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BALADI

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle à l'association Baladi d'un montant de 900€.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 29 voix POUR.

Point n°9 : TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS

L'indemnité de fonction des élus locaux est fixée par référence à un pourcentage du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique.

Au 1er janvier 2017, cet indice terminal est l'indice brut 1022 (au lieu de 1015 auparavant) :

- Pour les collectivités et établissements publics ayant voté des délibérations indemnitaires faisant référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, sans autre précision, l'augmentation du montant des indemnités de fonction (calculée sur l'IB 1022 au lieu de 1015) se fait automatiquement sans nécessité de nouvelle délibération.

- Pour les collectivités et établissements publics ayant voté des délibérations indemnitaires faisant référence expressément à l'IB 1015, une nouvelle délibération visant uniquement l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision, est nécessaire. Ce qui est le cas pour notre collectivité.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de reprendre une délibération dans ce sens.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 29 voix POUR.

Point n°10 : ORGANISATION D'UN MINI SEJOUR DANS LE CADRE DE L'ALSH - FIXATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES

Un mini séjour est organisé dans le cadre de l'accueil de loisirs du 19 au 21 juillet 2017 à la base de loisirs de Jablines-Annets 77450 JABLINES.

Le séjour sera encadré par 3 animateurs diplômés.

Le nombre d'enfants pouvant être accueillis à ce mini séjour est fixé à 20. Il convient que les enfants soient un minimum autonome. Il est donc proposé de limiter le séjour aux enfants de CE1 à CM2 (7 / 10 ans).

Activités proposées : baignade, art du cirque, grands jeux (jeu de piste...), veillées à thème, des activités manuelles et temps d'écoute.

L'hébergement se fera sous tente.

Le coût total de ce séjour est évalué à 1751 € soit un coût de 88 € par enfant.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de déterminer le montant de la participation de ce séjour aux familles selon leurs ressources (quotient familial).

Tranche	Revenu imposable (Revenu fiscal de référence)	Famille composée de 1 enfant	Famille composée de 2 enfants	Famille composée de 3 enfants et +
1	De 0 à 10 000	44	43	42
2	10 001 à 15 500	52	51	50
3	15 501 à 20 500	60	59	58
4	20 501 à 26 500	68	67	66
5	26 501 à 36 500	76	75	74
6	36 501 à 49 500	84	83	82
7	49 501 et +	88	87	86

La délibération est adoptée à l'unanimité par 29 voix POUR.

Point n°11 : QUESTIONS DIVERSES

- 1- **Pourquoi sur le site de la commune les éléments budgétaires de la ville ne sont toujours pas publiés ?**

Monsieur PINTURIER répond que le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est en ligne sur le site de la ville depuis le 10 mars 2017 dans la rubrique « actualités ». Il explique que les documents budgétaires de ce soir seront mis en ligne après leur adoption et précise que la collectivité a un mois pour le faire.

- 2- **Dans le Grand Saint-P@thique, la partie dénommée « parole d'élus » est-elle réservée exclusivement au groupe majoritaire ? pourquoi ce n'est pas précisé et ne rentre pas dans les critères d'expression imposés aux groupes politiques ?**

Monsieur PINTURIER répond que le règlement impose de donner un encart dans le journal avec un nombre de caractères à respecter. Sur le reste du journal, il n'y a aucune autre obligation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Saint-Pathus, le 4 avril 2017

Le Maire,

Jean-Benoît PINTURIER